



# POLITIQUE TARIFAIRE :

## LE CMN CHOISIT D'AUGMENTER SES TARIFS MALGRÉ DES RESULTATS « HISTORIQUES » !

Jeudi 13 mars, le conseil d'administration du CMN s'est réuni pour examiner, entre autres, l'approbation du compte financier 2024 ainsi que des hausses tarifaires qui seront appliquées à partir de mai 2025.

### Ce que nous apprend le compte financier 2024

En 2024, le CMN a enregistré une fréquentation quasi égale à celle de 2023. Ainsi, les ressources propres atteignent des niveaux qualifiés « d'historiques » par la Présidente : **122,8 millions d'euros**, soit une progression de **+ 7%** par rapport à 2023. Elles représentent **63 %** de ses recettes (**contre 52% en 2023**), soit un taux d'autofinancement de **70%**, retour quasi identique à la situation d'avant COVID.

Malgré ces résultats records, le soutien de l'État n'a pas suivi. Cela contraint l'établissement à puiser fortement dans sa trésorerie et son **fonds de roulement (qui fond de 118 à 88 millions d'euros)**. Par conséquent, le CMN ne dispose plus que de **six mois de trésorerie**.

### Là où l'État se défile :

Des subventions qui ne suivent pas les besoins (subventions pour charge de service public et pour l'entretien et la restauration des monuments historiques), des coupes budgétaires (**mesures Lemaire - 2,2 millions d'euros**) et l'absence de compensations des hausses de salaires et des pertes liées aux Jeux Olympiques et Paralympiques (**- 3,4 millions d'euros**).

Le gouvernement justifie la politique de rigueur qu'il applique par le déficit budgétaire de l'État. Désormais, l'argument d'une montée des périls à l'international s'accompagne d'une augmentation des budgets militaires et vient enfoncer le clou de l'austérité sur le cercueil de la Culture.

La CGT estime que l'on ne combat pas la montée de l'autoritarisme et du fascisme qu'avec des canons mais également en préservant et en développant ce qui fait l'essence de nos démocraties ouvertes, pluralistes et humanistes à savoir : l'éducation, la culture et notre système social.

### Un déficit qui entraîne une hausse des tarifs !

Ce recul du financement de l'État a forcé l'établissement à présenter un résultat déficitaire pour la deuxième année consécutive (- 7 millions d'euros au bilan 2024).

Cette situation n'étant pas tenable à moyen terme, l'établissement est contraint d'augmenter ses ressources propres. La direction a donc choisi d'avoir recours à une nouvelle augmentation du prix du billet d'entrée dans huit sites « **dont la fréquentation est plus dense en haute saison** » au détriment des visiteurs, de l'accès à la culture et des conditions de travail des agents.

L'objectif est d'augmenter les recettes de billetterie de **5 millions d'euros en année pleine, 3 millions pour 2025** puisque les hausses tarifaires débuteraient à partir du mois de **mai 2025** avec le passage en haute saison.

Les huit sites concernés sont : l'Arc de triomphe, l'abbaye du Mont-Saint-Michel, le Panthéon, le château d'Angers, le château d'Azay-le-Rideau, le château comtal et les remparts de Carcassonne, la Sainte-Chapelle et Aigues-Mortes.

### Une « tarification modulée » en haute saison !

Une « **tarification modulée** » sera mise en place. L'actuel tarif en vigueur sera maintenu en basse saison mais **majoré en haute saison**, tout en maintenant certaines plages à tarif inchangé sur cette même haute saison. **Les monuments ciblés verront leurs tarifs augmenter en moyenne entre 2 et 5 euros en haute saison**. Ajoutez à cela une **majoration d'1 euro** pour les billets vendus en caisse... Cette mesure, qui favorise la e-billetterie externalisée, est une attaque en règle contre les missions des agents caissiers de l'établissement.

De plus, ces mesures auront un impact négatif sur les conditions de travail des agents en caisse et à l'accueil surveillance qui seront confrontés à l'incompréhension des visiteurs et à une complexification de leurs missions.

Pour plus de détails retrouvez notre article à la page 9 du nouveau **Monuments Infos** : <https://www.cgt-culture.fr/wp-content/uploads/2025/03/Monuments-Infos-n%C2%B0101.pdf>

La CGT et la CFDT ont voté contre ces hausses tarifaires en conseil d'administration.

### Contre les coupes budgétaires et les attaques contre le service public culturel, la CGT CMN revendique :

- Une hausse des subventions de l'État à hauteur des besoins du CMN afin de garantir ses missions de service public ;
- Plus d'emplois pour un service public de qualité avec la création de 200 postes au CMN ;
- Une véritable hausse des salaires avec la reconnaissance des qualifications et des compétences des agents du CMN ;
- Le retrait du dispositif de hausse de la grille tarifaire pour 8 monuments du réseau appliqué à la haute saison, véritable attaque contre la démocratisation culturelle ;
- Le retrait du dispositif du « + 1€ » appliqué aux visiteurs qui achèteraient leur billet sur site plutôt qu'en e-billetterie.

Paris, le 19 mars 2025

## RETROUVEZ LA CGT CMN

1 rue des Quatre-fils, 75003 Paris

Adhérez à la CGT CMN : Notre capacité à nous faire entendre dépend de notre nombre.

Rejoignez-nous ➔



cgt-culture.fr



snmh.cgt@gmail.com



facebook.com/snmh.cgt



@cgt.cmn



@cgt-cmn.bsky.social